

Avis

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU

PERMIS D'ENVIRONNEMENT – OCTROI

Concerne le **permis d'environnement de seconde classe pour un établissement temporaire octroyé** par le Collège communal en date du 12 octobre 2023 à la société S.B.M.I., Route de Wallonie 4 bte B à 7011 Mons (Ghlin) pour des travaux de désamiantage dans un établissement situé Rue du Séminaire à 5150 Floreffe

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :	
<u>Le Fonctionnaire technique :</u>	Giuseppe MONACHINO Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur Tél : 081/715.300 – Réf : 10011320
<u>L'Administration communale :</u>	Service environnement 081/44.71.18

Date d'affichage de la décision	Lieu et date de clôture de la consultation
16 octobre 2023	Lieu : rue E. Romedenne 9 à 5150 Floreffe Date : le 6 novembre 2023

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que le permis relatif à la demande susmentionnée a été accordé.

Le document attestant de l'autorisation peut être consulté n°11 rue E. Romedenne à Floreffe (bureaux Urbanisme ou Environnement) à partir de la date d'ouverture et jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 à 12 heures et les samedis ou en soirée sur rendez-vous au 081/44.71.18 ou par mail environnement@floreffe.be.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le Code de l'Environnement concernant l'accès à l'information relative à l'environnement.

A Floreffe, le 13 octobre 2023

Par le Collège

La Directrice générale f.f.,

Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre,

Philippe VAUTARD